

**A TOUTES LES ASSOCIATIONS NATIONALES DE LA CAF**

Le Caire, le 23 août 2022

**DECISION DU COMITE EXECUTIF DE LA CAF – ARRIVEE DES EQUIPES -CAN U17**

Chers Secrétaires Généraux,

Nous vous informons par la présente que Le Comité Exécutif de la CAF lors de sa réunion tenue en Tanzanie le 9 août 2022, a examiné le dossier des défis envisagés par l'arrivée des équipes trois (3) jours avant le commencement du tournoi (phase qualificative et Finale) de la Coupe d'Afrique des Nations U17.

Ainsi, pour assurer la bonne organisation de la Compétition, le Comité Exécutif a décidé de permettre aux équipes d'arriver cinq (5) jours avant le tournoi (phase qualificative et Finale) au lieu de trois (3) jours pour assurer la bonne organisation de la Compétition.

Veuillez trouver ci-dessous la modification des dispositions de l'article 24 régissant l'arrivée des équipes du règlement de la Coupe d'Afrique des Nations U17.

**ARTICLE 87**

**L'association organisatrice du tournoi final a l'obligation de prendre à sa charge les dépenses suivantes :**

**87.2 Les frais de séjour des équipes des fédérations participantes pour 28 personnes maximum par équipe, à partir de cinq jours avant le premier match de chaque équipe et jusqu'à deux jours après son dernier match, sauf exception due à l'absence de service régulier de vols.**

Veuillez agréer, Chers Secrétaires Généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**CONFEDERATION AFRICAINE  
DE FOOTBALL**



Véron MOSENGO-OMBA  
Secrétaire général